

MAILLET, Lise. *Provincial royal commissions of inquiry, 1867-1982: a selective bibliography + Commissions royales provinciales et commissions d'enquête, 1876-1982 : bibliographie sélective*. Ottawa, National library, 1986. XVII, 254 p.

Gaston Bernier

Volume 32, Number 3, July–September 1986

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1052681ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1052681ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED)

ISSN

0315-2340 (print)

2291-8949 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Bernier, G. (1986). Review of [MAILLET, Lise. *Provincial royal commissions of inquiry, 1867-1982: a selective bibliography + Commissions royales provinciales et commissions d'enquête, 1876-1982 : bibliographie sélective*. Ottawa, National library, 1986. XVII, 254 p.] *Documentation et bibliothèques*, 32(3), 102–103. <https://doi.org/10.7202/1052681ar>

La consultation de cet ouvrage permet de constater tout le cheminement de la profession depuis 20 ans (*Lexicon* date de 1964) mais aussi celui qui lui reste à parcourir. Le nombre de termes a considérablement augmenté. *Lexicon* contenait 175 définitions tandis que le *Dictionnaire* en donne 503. Le champ d'activités est plus vaste mais le langage archivistique est loin d'être uniforme dans tous les pays. Les termes recouvrent des réalités différentes illustrant bien la confusion régnant dans plusieurs secteurs de l'archivistique. A titre d'exemple, pour le seul mot «papiers» (p.138), on donne deux définitions en langue anglaise; trois définitions en langue française; deux traductions en néerlandais; deux traductions en allemand; deux traductions en italien; une traduction en russe et une traduction en espagnol.

Sur une cinquantaine de notions choisies au hasard, il y a cinq termes anglais pour lesquels il n'existe pas de traduction française correspondante, deux termes pour lesquels il y a deux traductions possibles en langue française et un terme dont la traduction est possible, mais inutilisé actuellement en archivistique.

Voici une liste de termes choisis au hasard et qui mettent en évidence les différences entre le sens donné à certains mots dans le *Dictionnaire* et l'usage québécois. Le syntagme «Valeur administrative» (#14) ne serait pas d'usage courant en langue française. Le concept de «valeur historique» n'existerait pas: on le retrouve sous le terme «valeur archivistique» (#27). On n'évalue pas des archives, mais on les estime (#490). Versement est utilisé indifféremment dans le sens courant de versement mais aussi de transfert (#480). Nos calendriers de conservation ne devraient pas porter la mention D pour destruction mais E pour élimination, destruction étant le terme anglais. Toutefois, la définition d'élimination commence par le terme «destruction...» (#133). Correspondance passive (#242) aurait pu se retrouver entre crochets carrés parce que cette expression n'est pas d'usage courant en langue française. Les gestionnaires de documents sont mal servis par le *Dictionnaire*, car il n'existerait pas de traduction française pour le «Records manager» (#393). On n'y signale pas l'existence des documents actifs, semi-actifs et inactifs.

Ces quelques exemples illustrent la complexité de la terminologie archivistique liée par fonction aux réalités nationales et trop jeune encore pour s'être donné des balises internationales sur l'ensemble de la discipline. Mais un grand pas est franchi. Qu'on pense au «Principe de provenance» et au «Principe du respect des fonds» pour lequel il y a unanimité.

Ces constatations ne peuvent que nous faire admirer le travail de réflexion qu'a dû réaliser le Groupe de travail du CIA pour produire cet ouvrage de base. Celui-ci fournit une synthèse de la réalité archivistique de plusieurs pays et permet d'aborder la documentation avec un outil adéquat. Il met de plus en lumière les zones grises du vocabulaire sur lesquelles il faudra éventuellement se pencher. Ce *Dictionnaire* constitue donc un ouvrage de référence essentiel pour les archivistes. Mais, à bien y penser, s'agit-il d'un dictionnaire ou d'un lexique? D'après les définitions de Paul Robert, dictionnaire signifie «recueil de mots rangés dans un ordre convenu qui donne une définition ou des informations sur les signes» et lexique, «dictionnaire succinct d'une science ou d'une technique, d'un domaine spécialisé». Nous laissons le lecteur à son propre choix.

**Louise Gagnon-Arguin**  
Université de Montréal

**Carol Couture**  
Université de Montréal

---

**MAILLET, Lise. *Provincial royal commissions of inquiry, 1867-1982: a selective bibliography + Commissions royales provinciales et commissions d'enquête, 1876-1982: bibliographie sélective.* Ottawa, National library, 1986. XVII, 254 p.**

---

Les pays de mouvance britannique et qui s'inspirent du type d'institutions qui leur est commun utilisent abondamment la technique des commissions gouvernementales. On sait depuis belle lurette que l'État québécois a mis sur pied de nombreuses commissions au cours de son histoire. La Bibliothèque de l'Assemblée nationale en a publié en 1972 une liste bibliographique (*Commissions et comités d'enquête au Québec depuis 1867*) et une nouvelle édition devrait paraître bientôt. Feu Jean-Charles Bonenfant avait présenté, à la même époque, un survol à la fois historique et documentaire des travaux commandés par le gouvernement (*Annuaire du Québec*, 1972, p. 36-76). L'État fédéral canadien a également fait appel à des personnalités et à des spécialistes et les bibliothécaires disposent d'instruments bibliographiques leur permettant d'identifier les rapports et les études de ces personnes (G.F. Henderson, *Federal royal commissions in Canada, 1867-1966; Canada year-book; Microlog index*; etc.).

La publication de la présente liste arrive à point

nommé. Elle comble des lacunes, car on ne pouvait pas s'appuyer jusqu'ici sur un ouvrage couvrant l'ensemble des provinces canadiennes. On ne possédait pas de liste des commissions d'enquête ou d'étude du Manitoba, de Saskatchewan, du Nouveau-Brunswick et des deux provinces insulaires. La nouvelle publication signale plus de 750 rapports réalisés à la demande des autorités gouvernementales depuis 1867 jusqu'à 1982. Chaque notice comprend le nom officiel et même le nom abrégé s'il y en a un, l'adresse bibliographique, le nombre de volumes ou le nombre de pages, le nom des commissaires et le sigle des bibliothèques possédant le rapport. Les auteurs signalent l'existence des traductions.

La liste elle-même comprend deux index: un index nominatif et un index thématique. Dans le premier, les auteurs ont alphabétisé les noms des présidents et des commissaires des commissions identifiées. Au total, on y trouvera environ 1 500 noms de personnes. La seconde table permet l'accès à l'aide des thèmes abordés. On a retenu les mots clés des titres des rapports eux-mêmes et les termes utilisés dans diverses bibliographies. Il faudra donc être attentif et vif à l'utilisation de cette table. Si un rapport a fait l'objet de deux éditions (une française et une anglaise), on retracera la notice grâce aux mots clés retenus dans l'une ou l'autre langue. Mais si le rapport n'a été publié qu'en une seule langue, on ne le repèrera pas en utilisant les mots clés possibles dans l'autre langue (ainsi, pour trouver le signalement du rapport de la Royal commission on book publishing, il faudra obligatoirement utiliser le syntagme «Book publishing»). En l'absence de renvois, les utilisateurs devront se méfier de cette chausse-trappe.

Il faut noter également, au titre des faiblesses du répertoire, le classement fort original adopté. Les rapports sont regroupés par province (cela allait de soi). On aurait pu, par la suite, ordonner les provinces par ordre alphabétique. On s'y attendrait normalement. Or, on utilise un ordre rarement vu dans de tels répertoires: on a classé les entités politiques selon la date de leur entrée dans la Fédération canadienne. Les notices des rapports destinés au gouvernement du Nouveau-Brunswick apparaissent au début et celles de Terre-Neuve ferment le corps de l'ouvrage. Ce classement drainé peut être une symbolique pour l'Etat fédéral mais il est tout à fait inutile pour les chercheurs. Il complique inutilement l'utilisation du volume. De surcroît on a négligé de corriger cette lacune par l'utilisation d'un titre courant pour les divers chapitres. Par ailleurs, les auteurs, sans doute pour pallier le cadre de classement fantaisiste, ont consacré les 25 rez-de-chaussées des pages de l'index à un cartouche dans lequel on précise les numéros d'ordre des rapports de chaque gouvernement.

Les chercheurs et bibliothécaires regretteront également le silence de la liste quant aux études réalisées à la demande des commissaires. Les rapports des commissions vieillissent vite. En dehors des spécialistes et des chercheurs, peu de personnes retournent à ces documents. Par contre, les études, souvent descriptives, souvent rédigées par des universitaires de classe, constituent l'apport essentiel et pérenne de l'entreprise. Qu'on pense ici aux nombreux textes de chercheurs publiés sous l'égide de la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels ou à ceux préparés à la demande de la Commission sur la situation du français, deux commissions québécoises. En somme, la Bibliothèque nationale du Canada a limité grandement la portée et l'utilité du répertoire en excluant les études et les synthèses de plus en plus nombreuses réalisées dans le sillage des commissions.

La liste préparée par Lise Maillet tranche sur celles publiées antérieurement en ce qu'elle servira de catalogue collectif. Pour chaque support signalé, on identifie les établissements le conservant, au moins quelques-uns. Malheureusement, les bibliothèques identifiées sont ordinairement peu nombreuses: quatre seulement posséderaient le rapport de la Commission d'enquête sur le coût de la 21<sup>e</sup> olympiade, trois seulement celui de la Commission d'enquête sur la tragédie de la mine Belmoral (même la Bibliothèque nationale du Québec ne l'aurait pas). Ce phénomène s'explique sans doute par le sort généralement réservé aux publications des États: très souvent, on les classe sans les avoir cataloguées. De là les nombreux silences de la liste. Par ailleurs, on ne donne pas la signification en clair des sigles désignant chacune des bibliothèques propriétaires des titres signalés. On se contente de renvoyer l'usager à une autre publication. Les profanes et même les professionnels auraient aimé trouver la clé des sigles utilisés à l'intérieur même de la liste.

En dépit de ces lacunes, le répertoire publié par la Bibliothèque nationale du Canada rendra de nombreux services. Il comble des trous laissés béants jusqu'ici par certaines provinces. On y identifie certaines bibliothèques propriétaires des rapports. La publication permettra même de compléter les listes similaires publiées antérieurement (les bibliographes signalent neuf rapports québécois absents du répertoire publié par la Bibliothèque de l'Assemblée nationale en 1972). De plus, la liste contribuera à valoriser les publications des États en général et des publications gouvernementales en particulier et à en faciliter l'accès.

**Gaston Bernier**  
Bibliothèque  
Assemblée nationale